



Assemblée générale

Distr. générale
5 décembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 105 de l'ordre du jour

Mondialisation et interdépendance

Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteur : Mme Jana **Simonová** (République tchèque)

I. Introduction

1. À sa 3e séance plénière, le 19 septembre 2001, l'Assemblée générale sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-sixième session la question intitulée « Mondialisation et interdépendance » et de la renvoyer à la Deuxième Commission (voir A/C.2/56/1).

2. La Deuxième Commission a examiné ce point à ses 31e, 34e et 36e séances, les 26 et 29 novembre et le 4 décembre 2001. On trouvera un résumé de ses débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.2/56/SR.31, 34 et 36). Il convient également de se reporter au débat général qu'elle a tenu de sa 3e à sa 8e séance, du 1er au 3 octobre 2001 (voir A/C.2/56/SR.3 à 8).

3. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur le rôle des Nations Unies en faveur du développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (A/56/445);

b) Lettre datée du 24 juillet 2001, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant la Déclaration et le Plan de Gênes pour l'Afrique adoptés lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement du G-8, tenu à Gênes (Italie), du 20 au 22 juillet 2001 (A/56/222-S/2001/736);

c) Note verbale datée du 14 septembre 2001, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/56/364);

d) Lettre datée du 16 novembre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/56/634-S/2001/1087);



e) Lettre datée du 16 novembre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/56/635-S/2001/1088).

4. À la 31e séance, le 26 novembre le Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire (voir A/C.2/56/SR.31).

II. Examen des projets de résolution A/C.2/56/L.34 et A/C.2/56/L.47

5. À la 34e séance, le 29 novembre, le représentant de la République islamique d'Iran a présenté, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, un projet de résolution intitulé « Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance » (A/C.2/56/L.34), ainsi rédigé :

« *L'Assemblée générale,*

Rappelant ses résolutions 53/169 du 15 décembre 1998, 54/231 du 22 décembre 1999 et 55/212 du 20 décembre 2000 sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance;

2. *Prend note également* des délibérations du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002;

3. *Se félicite* de l'engagement de toutes les parties concernées dans les préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-septième session, de l'issue de la Conférence, notamment en ce qui concerne ses répercussions sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session la question intitulée "Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance". »

6. À la 36e séance, le 4 décembre, le Vice-Président, Felix Mbayu (Cameroun), a présenté, sur la base des consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/56/L.34, un projet de résolution intitulé « Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance » (A/C.2/56/L.47).

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/56/L.47 (voir par. 9).

8. Le projet de résolution A/C.2/56/L.47 ayant été adopté, le projet de résolution A/C.2/56/L.34 a été retiré par ses auteurs.

III. Recommandation de la Deuxième Commission

9. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

« *L'Assemblée générale,*

Rappelant ses résolutions 53/169 du 15 décembre 1998, 54/231 du 22 décembre 1999 et 55/212 du 20 décembre 2000 sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance¹;

2. *Prend note également* des délibérations du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002;

3. *Souligne* qu'il est important de continuer d'examiner quant au fond la question de la mondialisation et de l'interdépendance;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa cinquante-septième session, sur la mondialisation et l'interdépendance, à la lumière notamment des conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session la question intitulée « Mondialisation et interdépendance ».

¹ A/56/445.